

DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 28 juin 2016**

**Présents :** M. Clerbois Jean-Paul

M. Brème Éric	M. Forjan Louis	Mme Léandre Frédérique
M. Hiernard Pascal	M. Bouché Jean-Yves	Mme Belin Katty
M. Fabianski Jean-Marc	M. Freudenreich Pascal	Mme Samake Jmaiaa
Mme Guillaume Danielle	M. Louis Gomez	Mme Brioux Marie-Line
Mme Laly Georgette	M. Bucquet Gilles	

**Pouvoirs :**

Mme Huot Isabelle à M. Gilles Bucquet  
Mme Loppin Danielle à M. Éric BREME  
Mme Gatteau Carine à Mme Marie Line Brioux  
Mme Tanguy Maryse à M. Pascal Frendenreich

**Absents :**

Mme Maréchal Christelle  
M. Lassere Jean-François  
M. Somveille Gyril  
M. Bergault Jean-Paul

**A été nommée secrétaire :** Mme GUILLAUME Danielle

**Ordre du jour**

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Extension de l'Ecole maternelle – Mission de Coordinateur SPS – Mission de contrôle technique,
- Fonds Départemental de solidarité - VC 47 Rue Jacques Fourier,
- Versement de subventions aux associations,
- Modification du tableau des emplois - Centre de loisirs,
- Modification du tableau des emplois – Emplois civiques,
- Demande d'aide pour une validation des acquis et de l'expérience,
- Vente d'un terrain au lotissement des Coquelicots,
- Décisions modificatives au budget,
- Questions diverses,

**1) Extension de l'Ecole Maternelle – Mission de coordinateur SPS et Mission de contrôle**

Monsieur le Maire présente les devis des différents organismes pour les travaux d'extension de l'Ecole maternelle.

**- Mission de coordinateur SPS**

Bureau Ardiex	2.055.60 € ttc
Bureau Véritas	2 504.40 € ttc
Bureau Apave	2.073.60 € ttc

- **Mission de contrôle technique**

Bureau Socotec	3.384.00 € ttc
Bureau Apave	3.672.00 € ttc

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de confier les travaux suivants :

- Mission de coordinateur SPS - Bureau APAVE pour la somme de 2073.60 € ttc
- Mission de contrôle technique – Bureau SOCOTEC pour la somme de 3.384.00 € ttc

Et autorisent Monsieur le Maire à régler toutes les factures relatives à ces travaux.

2) **Fonds Départemental de Solidarité – VC 47 Rue Jacques Fourier**

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le conseil départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le conseil municipal

- Sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux suivants :

Opération 2016-00883

Date de commission 02/05/2016

Libellé de la voie : FDS 16 Essômes sur Marne VC 47 Rue Jacques Fourier

Longueur 550 mètres

Coût du projet HT 27.294.04 € Taux 30 % Subvention retenue 8.188.21 €

(Reste à la charge de la commune 19.105.83 € - récupération de la tva)

- S'engage à affecter à ces travaux la part non subventionnée sur le budget communal,
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010 à partir de la date de notification.

3) **Versement de la subvention à une association**

Monsieur le Maire explique qu'il y a une modification à faire quant au versement de la subvention au Comité des Fêtes, à savoir

Prévu 4.400 € Nouvelle décision 3520 €

Du fait de travaux d'électricité effectués dans la salle et réglés par la Mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition ci-dessus

Monsieur le Maire explique qu'il ne sera pas versé la subvention à l'Association CHAPO pour l'instant. La somme qui était prévue reste en réserve.

4) **Modification du tableau des emplois – Accueil du Centre de loisirs juillet 2016**

**4 / 6 ANS : Contrat animateurs du mercredi 06/07 à 9 h au samedi 30/07/16 à 14 h 30 mn**

**Effectif déclaré à la DDCS : 45 enfants**

VACARESSE Jennifer (Directrice Adjointe) (Personnel de la collectivité)

BOUZIANE Amandine

GUIGNOT Valérie – STEPHAN Sonia (Personnel de la collectivité)

LUZURIER Mathilde - SALGUERO Lorinda

**TOPIN Marie-Laure (Animatrice Stagiaire) (Personnel de la collectivité en contrat d'apprentissage)**

Directrice adjointe : Prime de 25 % du smic brut

Animateurs : rémunération brute mensuelle équivalente au SMIC en vigueur à la date du contrat

CM du 28 juin 2016

Congés payés : 10 %

Heures supplémentaires : 2 heures par nuit effectuée en mini-camp

Date mini-camp :

Jeudi 21 juillet 2016 à Essômes-sur-Marne

**7 / 12 ANS : Contrat animateurs du mercredi 06/07 à 9 h au samedi 30/07/16 à 12 h**

**Effectif déclaré à la DDCS : 75 enfants**

BOUET Muriel (Directrice) (Personnel de la collectivité)

BALBRICK Aline - CATHE Marianne - DELETTRE Marion

LEFEVRE-GAILLARD Alexandrine - PAPELARD Blandine

RICHARD Amélia (Personnel de la collectivité) - SACCOMANO Louise

**GERARD BROUETTE Léa (Animatrice Stagiaire) Du 06 juillet au 29 juillet 2016**

**AMELOT Corentin (Animateur Stagiaire) Du 06 juillet au 29 juillet 2016**

**RITZLER Aurélien (Animateur Stagiaire) Du 06 juillet au 29 juillet 2016**

Directrice : Prime de 25 % du smic brut

Animateurs : rémunération brute mensuelle équivalente au SMIC en vigueur à la date du contrat

Congés payés : 10 %

Heures supplémentaires : 2 h par nuit passée en mini-camp

Dates mini-camps :

Du lundi 18 au jeudi 21 juillet 2016 = 3 nuits de camping (Mini camp cirque à Pargny-Filain)

Du lundi 25 au jeudi 28 juillet 2016 = 3 nuits de camping (Chapiteau de Crogis à Essômes-sur-Marne)

Animateurs (trices) stagiaires : Indemnité de 280 € brute, une rémunération de 14 heures (jeudi 07 et vendredi 08/07 : 2 jours x 7 heures) sur le taux horaire du SMIC en vigueur à la date du contrat, une indemnité de congés payés calculée sur la rémunération des 14 heures, pas d'heure supplémentaire

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative des emplois présentée ci-dessus.

Monsieur Gomez explique que l'on constate très peu d'inscriptions au centre de loisirs cette année, les années précédentes nous avons toujours eu le nombre d'enfants déclarés à la DDCS.

Pour l'année 2017, il faudrait faire les inscriptions pour fin avril et faire le recrutement des animateurs seulement ensuite.

Mme Brioux se propose de travailler avec M. Gomez sur ce sujet dès la rentrée.

**5) Modification du tableau des emplois – Accueil du Centre de loisirs (13-16 ans) juillet 2016**

**13 / 16 ANS : Contrat animateurs du 6 juillet 2016 au 29 juillet 2016**

**Effectif déclaré à la DDCS : 24 enfants**

PERIER Cyril (Directeur adjoint) (Personnel de la collectivité)

GANDON Alicia

LABERTHONNIERE Pierre

Directeur adjoint : Prime de 25 % du smic brut

Animateurs : rémunération brute mensuelle équivalente au SMIC en vigueur à la date du contrat

Congés payés : 10 %

Heures supplémentaires : 2 h par nuit passée en mini-camp

Dates mini-camps :

- Un mini camp du lundi 18 au vendredi 22 juillet 2016 (4 nuits de camping)
- Un mini camp du lundi 25 au jeudi 28 juillet 2016 (3 nuits de camping)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative des emplois présentée ci-dessus.

#### **6) Modification du tableau des emplois – Service civique**

Institué par la loi du 10 mars 2010, le service civique représente aujourd'hui une action prioritaire du gouvernement.

Son objectif est de mobiliser les jeunes dans les actions d'intérêt général et de leur proposer un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront s'investir et gagner en compétences.

L'offre du service civique est destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) dans les modalités simples à mettre en œuvre.

- Une durée moyenne de 8 mois, une durée minimale de 24 heures/semaine.
- Une des missions dans neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).
- Versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat (467,34 €) et d'un soutien complémentaire (en nature ou espèces) servi par l'organisme d'accueil (106.31 €).
- Bénéficie d'un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

Tous les organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public peuvent s'adresser aux services de la direction départementale de la cohésion sociale pour déposer des offres de mission.

L'offre des missions des collectivités est actuellement insuffisante pour répondre aux demandes des jeunes souhaitant s'engager volontairement dans le service civique.

Les objectifs fixés pour 2016 prévoient une montée en charge conséquente du service civique, offrant ainsi des opportunités supplémentaires pour des collectivités souhaitant s'engager dans cette dynamique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer des contrats service civique.

Monsieur le Maire explique que nous ne pouvons pas en avoir plus de deux et ce n'est pas sûr.

Prévisions : Parcours de santé et NAP  
Cantine Education aux goûts  
Communication - visite abbatiale – lavoir – patrimoine

#### **7) Demande d'aide pour une validation des acquis et de l'expérience**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de Madame Isabelle BAILLY qui souhaite faire une validation des acquis et de l'expérience « Licence professionnelle Gestion des Emplois et des rémunérations ».

Le coût total est de 1369.10 €.

Le Conseil Régional Nord Pas de Calais Picardie octroie une aide de :

- 600 € pour la prestation d'accompagnement
- 100 € pour la VAE (hors région – transports et restauration, hébergement)
- 150 € participation aux frais d'inscription universitaire
- Reste à charge : 519.10 €

Mme Bailly demande une aide financière, il est proposé de l'aider à concurrence de la moitié soit 260 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer les pièces comptables pour le versement de la dite somme.

La question est posée de savoir si c'est utile pour la commune

Monsieur Freudenreich explique que tout employé doit pouvoir bénéficier de 200 h de formation par an.

#### **8) Vente d'une parcelle cadastrée section YR n° 482-484-487-488**

- Vu l'article L 2241- 1 du code général des collectivités territoriales portant dispositions sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par les collectivités,
- Vu l'article L 1311-9 du code général des collectivités définissant lors des opérations immobilières les conditions de consultation des services de l'Etat,

Considérant qu'aux termes de l'article L 2212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les collectivités ont qualité pour passer en la forme administrative leurs opérations immobilières,

Les membres du conseil municipal décident de vendre un terrain situé au lotissement des Coquelicots cadastré section YR n°482-484-487-488 pour une surface de 518 m2, pour un montant de 46.420 €.

Les acquéreurs sont M. AKPAH Mensah et Mme DOUSSOU Akouvi 10 boulevard de l'Ouest 93340 Le Raincy France. Le notaire chargé de la vente est Maître Carcelle Notaire à Château-Thierry, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

#### **9) Décisions modificatives au budget**

Monsieur le Maire présente la décision modificative au budget :

##### **- Section de fonctionnement**

Chapitre 011 – compte 60623 - Alimentation	- 800 €
Chapitre 66 – compte 6688 – frais de dossiers suite à la contraction des emprunts auprès de la Caisse d'Epargne et La Banque Postale	+ 800 €
Chapitre 012 – compte 64131 Personnel non titulaire	- 9878 €
Chapitre 014 – compte 73925 – FPIC	+ 9878 €
(Somme payée en 2015 = 21083 € (augmentation de 74.92 %)	

Chapitre 011 – compte 60612 – Electricité	- 9.800 €
Chapitre 65 - compte 65548 – Eclairage public Useda	+ 9.800 €

XXXXXXXXXX

**- Section d'investissement**

Chapitre 20 – Opération 581 - compte 204182 – Travaux Useda	+ 13 000 €
Chapitre 21 – Opération 580 compte 2111 Achat terrain Tissot (frais notariés)	+ 500 €
Chapitre 21 Opération 508 compte 2111 Achat terrain Fouriot	+ 1 950 €
Chapitre 21 – Nouvelle opération 593 – Panneaux de signalisation - compte 2152	+ 200 €
Chapitre 20 – Opération 576 Matériel informatique Compte 205 Antivirus Kaspersky et cession de droit d'utilisation	+ 2.700 €
Chapitre 23 Opération 573 compte 2313 – Dossier d'agenda d'accessibilité Programmée	- 18.350 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent la décision modificative au budget.

Monsieur Hiernard demande si nous ne pouvons pas prévoir une somme au budget chaque année pour les travaux imprévus. Monsieur le Maire explique qu'il est possible de le faire à condition de ne pas avoir un budget serré.

**10) Questions diverses**

- Présentation des devis pour le préfabriqué à mettre à l'Ecole 204, à la rentrée de septembre 2016
  - . Préfaud 14.000.00 € ht
  - . Algéco 15.988.52 € ht
  - . Portakabin 20.676.70 € ht

Monsieur le Maire propose la Société ALGECO, il faut y ajouter la TVA, cette somme est à payer en section de fonctionnement du fait qu'il s'agit d'une location.

Afin de minimiser les coûts, Mme Brioux propose de faire la classe dans la cantine des glycines et de faire la cantine à la salle polyvalente,

Monsieur Freudenreich pose la question de savoir si nous avons les moyens de financer un algéco qui n'était pas prévu au budget. Il propose de rencontrer M. Le Sous-Préfet et M. Jacques Krabal afin d'essayer d'obtenir des fonds.

En ce qui concerne l'achat des repas Monsieur Clerbois explique qu'il s'est rendu avec Mesdames Brioux, Loppin et Simon chez Cuisines Armor à Coulommiers :

Coût du repas livré	2.75 € + le pain
Cuisine centrale Château Thierry	5.36 € + le pain

Il faut prévoir l'achat de fours (environ 3.000 €). Il y a peut-être des subventions de la CAF ou du CDDL à obtenir pour l'achat de ces fours.

## **11) Questions diverses**

- Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Eco finances afin de voir si nous ne pouvons pas faire des économies sur certains points.
- Exposition à l'Ecole Maternelle faite par Mme Zanarolli et Mme Guignot avec de la récupération d'objets,
- Spectacle de marionnettes à l'école de Monneaux le 1 juillet de 15 h 30 à 16 h 30,
- Monsieur le Maire explique qu'il y aura quelques mutations au niveau des enseignants à la rentrée de septembre,
- Les travaux dans les logements de monneaux sont commencés, le chantier d'insertion « un château pour l'emploi » nettoie actuellement le ru et taille les thuyas,
- Fête de la musique : Environ 400 personnes, ambiance sympathique et accessible aux familles, et bonne participation du comité des Fêtes.
- La maison au 5 Avenue du Général de gaulle va être à louer
- Mme Masson, médecin de prévention souhaite faire une visite auprès des agents, le rendez-vous est programmé le 1 er juillet prochain,
- Lecture de la lettre de M. Le Préfet à propos de la sécurité sur la route reliant Château-Thierry – Vaux, et de la lettre sur la sécurité des élus.
- Mme Brioux signale qu'il n'y aura pas d'agenda en juillet et août,
- La brocante sera organisée au bourg et aux coquelicots probablement par le comité des fêtes le 28 août,
- Mme Brioux demande quel est le devenir de M. Poggi-Vérignon,
- La mairie sera fermée les samedis en juillet et août
- La permanence au secrétariat le 15 juillet sera assurée par Mmes Bailly et Bourgeois
- Fête communale Apéritif citoyen
- Date du prochain conseil municipal le 23 août à 20 h.

